

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022**

**Étaient présents** : le maire Jean-Luc BLACHE et les membres du conseil municipal :

Agnès VALENTIN, Michèle BARBAN, Laurent CALVAT, Dominique BELLINO, Pascal CANTET qui a le pouvoir de Valérie GOMBERT PFISTER, Didier BEAUZON, Damien GALLAND.

Absente : Valérie GOMBERT PFISTER.

Secrétaire de séance : Michèle BARBAN.

Le maire ouvre la séance avec l'ordre du jour :

## **1-Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2022**

Adopté à l'unanimité.

## **2- Adoption du principe de l'acquisition de l'hôtel des Alpes**

Il s'agit de délibérer sur le principe de l'acquisition de l'hôtel des Alpes car cette délibération nous est nécessaire pour compléter une demande de subvention qui va être déposée à la Région.

Adopté à l'unanimité.

## **3- Approbation du projet de zonage d'assainissement pour le traitement des eaux usées**

Après la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et le mémoire justificatif de zonage d'assainissement communal réalisé par le bureau d'études CLAIE, nous devons approuver ce projet des plans de zonage qui délimite les zones relevant soit de l'assainissement collectif soit de l'assainissement non collectif pour le traitement des eaux usées.

Adopté à l'unanimité.

## **4- Classement de voie communale à caractère de chemin – chemin du Torrent**

Dans le cadre de l'aménagement du village avec le bureau d'études CHADO et après concertation avec la population, un sens unique va être mis en place dans la montée de la Grangeasse. Pour permettre la mise en place de cet aménagement, Monsieur le maire propose de classer le chemin du torrent en voie communale.

Vote : Pour 8 Contre 1 - GALLAND Damien.

## **5- Voirie communale 2022 – détermination de la voie proposée pour la subvention du Département**

Monsieur le maire expose au conseil que le département a alloué à la commune une subvention de 30 800 € pour un montant de travaux de 56 000 €. Il convient donc de définir la voie communale qui va être concernée par ces travaux soit : V.C n°17 – chemin du torrent

Vote : Pour 7 Contre 2 – GALLAND Damien et CALVAT Laurent.

## **6- Convention Défense Extérieure Contre l'Incendie avec le SDIS 05**

Monsieur le maire rappelle que les points d'eau incendie doivent faire l'objet d'un contrôle périodique. Pour cela une convention a été passée avec le SDIS.

Adoptée à l'unanimité.

## **7- Contrat de location de défibrillateur avec la société LIFEAZ**

Un défibrillateur va être installé dans l'entrée de la salle polyvalente. La société LIFEAZ a été retenue pour la location de son matériel. C'est donc le contrat de location que nous devons entériner.

Adopté à l'unanimité.

## **8- Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil ce qu'est le FSL. La contribution de la commune est de 40 centimes d'euro par habitant.

Adoptée à l'unanimité.

### **9- Convention avec la commune de Saint Jean Saint Nicolas pour le Festival « partir en livres 2022 »**

La présente convention a pour objet le développement du Festival du 28 juin au 22 juillet 2022. L'évènement propose un programme commun inter-bibliothèque afin de développer la lecture publique sur le territoire.

Le Festival est organisé avec les médiathèques de St Jean St Nicolas, St Bonnet, Chabottes, Ancelle, Le Noyer et St Firmin pour un coût pour la commune de 600 €.

Adoptée à l'unanimité.

### **10- Convention pour l'accueil d'un stagiaire du lycée agricole des Hautes-Alpes**

Monsieur la maire présente la demande d'un élève du lycée agricole qui souhaite faire un stage de formation à l'école pour une période de 1 mois.

Adoptée à l'unanimité.

### **11- Convention d'accompagnement avec le SyME05 pour une analyse énergétique globale sur le territoire de la commune**

Monsieur le maire présente cette convention qui a pour objet de mettre en place, avec l'aide du SyME05, une analyse globale d'un schéma directeur multi-énergies sur le territoire communal. La présente convention est mise en œuvre à titre gratuit.

Adoptée à l'unanimité.

### **12- Convention pour la tournée théâtrale avec l'association « le pas de l'oiseau »**

Dans le cadre du projet « Tournée Théâtrale à vélo », la compagnie propose un moment alliant culture et convivialité sur la journée du mercredi 13 juillet 2022, autour de la programmation du spectacle « le jour se lève encore ».

Adoptée à l'unanimité.

### **13- Subvention de fonctionnement à l'association « Bien chez soi »**

Monsieur le maire s'absente.

Le service de Soins infirmiers à domicile intervient dans notre commune et 7 personnes bénéficient de ce service. Cette Association demande une aide aux communes pour permettre de financer des ateliers et des rencontres afin de rompre leur isolement et leur solitude. Agnès VALENTIN première adjointe demande aux membres du conseil de voter une subvention de 300 €.

Vote : 8 pour et Jean-Luc BLACHE absent.

### **14- Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPOS) eau potable et assainissement pour l'exercice 2021**

Monsieur le maire présente au conseil le rapport annuel destiné à l'information des usagers. Ce rapport est établi par IT05 et est également en ligne sur l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

### **15- Choix des modalités de publicité des actes de la collectivité (délibérations, décisions, arrêtés)**

Les actes pris par les communes entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public et après transmission au contrôle de légalité. A partir du 1<sup>er</sup> juillet, les modalités de cette publicité doivent être choisies et fixées par délibération. Pour la commune de Saint Firmin, la publicité sera faite par voie d'affichage.

Adopté à l'unanimité.

### **16- Relevé de décisions du maire n° 202201**

Monsieur la maire informe les membres du conseil des décisions prises.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 58.